

Vos questions / nos réponses

Cure de désintoxication et Post - cure

Par [Profil supprimé](#) Postée le 15/02/2017 12:17

Bonjour,

Je me permets de venir écrire car je souhaiterais quelques renseignements.

L'un de mes proches toxicomane (Héroïne) va rentrer très prochainement en cure de désintoxication.

Je souhaiterais avoir quelques explications sur le déroulement de cette cure pour pouvoir l'aider et le soutenir du mieux que je peux.

Le médecin qui le suis, lui à proposé après la cure de désintoxication une post-cure qu'il à aussi accepté!

Mais nous n'avons pas compris les mêmes choses à ce sujet!

Lui pense qu'en post-cure, il est dans un centre fermé sans aucun droit de communiquer avec nous et sans visite, ni sortie à l'extérieur. Et moi je pense qu'il sera aidé et encadré mais aura tout de même le droit de sortir la journée, alors est-ce-que je me trompe?

Je voudrais vraiment que l'on m'éclaire car j'avoue que je voudrais l'aider du mieux que je peux mais je suis un peu perdue...

Je vous remercie d'avance de vos réponses et souhaite bien du courage à tout les gens qui vivent cette " expérience" de près ou de loin.

kiss Tif

Mise en ligne le 16/02/2017

Bonjour,

Il est difficile de répondre précisément à vos questions dans la mesure où, selon les établissements, les modalités de prise en charge peuvent varier. Pour les sevrages par exemple, selon les unités hospitalières d'addictologie et le projet de soin de chaque personne, les temps d'hospitalisation peuvent aller d'une à trois, voire quatre semaines. Selon la durée du séjour, on parle de sevrage simple ou de sevrage complexe. Le projet de soin peut différer également avec les personnes, il peut viser à l'arrêt total des consommations ou à la mise en place d'un traitement de substitution aux opiacés. En général, toutes ces questions se définissent en concertation avec le médecin avant l'entrée en cure.

Concernant les postcures et les incompréhensions que cela a soulevé entre ce proche et vous, vous avez raison tous les deux car là encore cela dépend des établissements. Il est très fréquent que dans les premiers temps du séjour (la durée pouvant à nouveau être variable) il soit demandé aux personnes de « rompre » complètement avec l'environnement extérieur, y compris avec les proches. Pendant cette période les communications téléphoniques, les sorties, les permissions ainsi que les visites peuvent être exclues, dans l'objectif de se concentrer exclusivement sur le soin. Progressivement, les « contacts avec l'extérieur » peuvent être remis en place et peuvent même faire partie du soin, au niveau de la gestion des sorties et des permissions notamment.

Que ce soit en cure ou en postcure d'addictologie, les services ne sont en revanche jamais « fermés » au sens propre du terme. Les personnes concernées sont volontaires pour ces démarches et restent libres à tout moment d'interrompre leur prise en charge.

Comme nous vous le précisons en introduction, nous n'avons pu vous répondre que d'un point de vue assez général. Si vous souhaitez plus de précisions sur les services dans lesquels va séjourner votre proche, n'hésitez pas à revenir vers nous, nous vous communiquerons les informations complémentaires dont nous disposons. Il vous est tout à fait possible également de prendre contact avec les établissement en question pour leur demander directement de plus amples informations. Au besoin, nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Cordialement.
